

Conseil National de Protection de l'Enfance

Adresse postale :

Direction Générale de la Cohésion Sociale
10, place des 5 martyrs du Lycée Buffon
75014 PARIS

Monsieur Edouard PHILIPPE

Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 6 juin 2017

Monsieur le Premier Ministre,

Le Conseil National de la Protection de l'Enfance, créé par la loi du 14 mars 2016, placé auprès du Premier Ministre et présidé par la Ministre en charge de l'Enfance a été installé le 12 décembre 2016.

Composé de 82 membres, il représente l'ensemble des acteurs publics et privés intervenant dans le champ de la protection de l'enfance. Il s'agit d'un Conseil paritaire Etat/Département, associations oeuvrant ensemble pour proposer au Gouvernement des orientations stratégiques et opérationnelles en terme de politique de Protection de l'Enfance, notamment dans le cadre de son Rapport Annuel.

La politique de Protection de l'Enfance est une politique publique décentralisée sous l'égide des départements, une politique judiciaire (près de 80% des mesures de Protection de l'Enfance sont prononcées par les juges pour enfants) et une politique de santé publique.

330 000 enfants et jeunes sont pris en charge au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, 70 000 d'entre eux sont porteurs de handicap.

Il s'agit par définition d'une politique interministérielle exigeante.

La loi du 14 mars 2016, relative à la Protection de l'Enfance a profondément réformé les principes d'action de celle-ci. L'article 1 de ce texte pose comme socle des interventions en Protection de l'Enfance, la satisfaction des besoins fondamentaux de l'enfant, physiques, affectifs, cognitifs, sociaux.

Conseil National de Protection de l'Enfance

Adresse postale :

Direction Générale de la Cohésion Sociale
10, place des 5 martyrs du Lycée Buffon
75014 PARIS

Les interventions en Protection de l'Enfance comprennent les actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents, le repérage et le traitement des situations de danger ou de risque.

Une démarche de consensus, réunissant des experts de toutes les professions concernées et des représentants institutionnels, a défini ces besoins fondamentaux et posé les bases de référence d'évaluation et de prise en charge des situations.

Le Conseil National de Protection de l'Enfance a donc initié un chantier crucial de construction de références et d'un langage commun pour l'ensemble du champ professionnel.

Le travail du C.N.P.E. se déroule au sein de 5 Commissions, les travaux ont déjà bien avancé pour proposer au Gouvernement avant la fin de l'année 2017, une meilleure connaissance du public concerné, une stratégie opérationnelle de formation des professionnels sur l'ensemble du territoire, une déclinaison de pratiques préventives, ainsi qu'une analyse et une adaptation des interventions en Protection de l'Enfance aux besoins fondamentaux de l'enfant. Enfin, la Commission Adoption poursuit les travaux du Conseil Supérieur de l'Adoption et proposera également des mesures très concrètes d'évolution des textes et des pratiques de l'adoption internationale et nationale.

Le recentrage du dispositif de Protection de l'Enfance sur les besoins fondamentaux de l'enfant permet de dépasser les clivages institutionnels et professionnels.

Le C.N.P.E. a en charge de construire de manière très pragmatique le consensus à partir de ce principe. Les débats y sont fructueux, respectueux et constructifs. Cette instance a pour objectif de dépasser les oppositions habituelles et de permettre à chacun d'exprimer ses positions et ses attentes, pour ensemble trouver le dénominateur commun ambitieux dans la prise en compte des besoins de l'enfant à protéger.

Enfin le C.N.P.E. est mobilisé dans la mise en œuvre du plan de lutte contre les violences faites aux enfants, il en est à la fois la « caisse de résonance » et un des lieux de mise en œuvre au sein de ses Commissions.

Conseil National de Protection de l'Enfance

Adresse postale :

Direction Générale de la Cohésion Sociale
10, place des 5 martyrs du Lycée Buffon
75014 PARIS

Cette instance nationale, attendue par les acteurs institutionnels depuis de nombreuses années, est fondamentale à la poursuite de tous ces objectifs et garante d'un pilotage national sur l'ensemble du territoire. Pour réussir, nous avons absolument besoin d'un engagement fort des Directions des Ministères représentés au sein du C.N.P.E. (Cohésion Sociale, Justice, Santé, Education Nationale, Egalité des Territoires, Affaires Etrangères) et d'un soutien politique de notre Ministre de rattachement et du Premier Ministre.

La cohérence et la force d'une politique au service des plus vulnérables, les enfants maltraités, abandonnés, négligés, nécessitent une mobilisation de tous.

Sinon, très vite, le déni, le sentiment d'impuissance, les désaccords conceptuels, la mise en avant des difficultés financières des uns et des autres ressurgiront.

Pour la réussite de l'évolution de la politique de Protection de l'Enfance, nous souhaitons par ce courrier élaboré collectivement par les membres du C.N.P.E., vous demander d'apporter tout votre soutien à notre action et de piloter une dynamique interministérielle résolue.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre considération respectueuse.

*Pour les membres du C.N.P.E
La Vice-Présidente du C.N.P.E.*

Michèle CREOFF
